



Communiqué: Dossier de presse

Date: 04.12.2019

Embargo: 04.12.2019 09.00 (après le discours prononcé devant le Conseil national)

Le Conseil fédéral présente ses objectifs pour 2020

Le 4 décembre 2019, le président de la Confédération, Monsieur Ueli Maurer a présenté les objectifs du Conseil fédéral pour 2020 devant le Conseil national. Ces objectifs sont coordonnés avec les trois lignes directrices fixées pour la législature 2019–2023. Les points essentiels sont les suivants:

Ligne directrice 1: Prospérité

Finances. En 2020, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à une loi sur des allègements administratifs et des mesures destinées à soulager les finances fédérales (réformes structurelles). Il s'agit de réformes structurelles et de mesures d'optimisation de l'administration fédérale qui nécessitent des modifications légales. Le Conseil fédéral adoptera en outre le message relatif à une révision totale de la loi sur les douanes. Cette révision créera les bases nécessaires pour un passage de l'Administration fédérale des douanes à l'ère numérique.

Impôts. En 2020, le Conseil fédéral ouvrira une consultation sur une réforme de la taxe sur la valeur ajoutée. Il s'agit notamment de régler l'assujettissement des subventions à cette taxe ainsi que son prélèvement par les plates-formes de vente en ligne. Le Conseil fédéral adoptera aussi le message relatif à une loi fédérale sur les procédures électroniques en matière d'impôts, dont les nouvelles dispositions faciliteront le passage au numérique dans ce domaine. Il arrêtera en outre la position de la Suisse sur le projet de l'OCDE consacré aux mesures destinées à imposer l'économie numérique et sur le rapport final de l'OCDE.

Numérique. En 2020, le Conseil fédéral se prononcera sur le développement de sa stratégie «Suisse numérique». Il adoptera la stratégie informatique de la Confédération pour les années 2020 à 2023, qui fixe les objectifs et mesures stratégiques nécessaires au fonctionnement et à l'organisation de l'informatique au sein de l'administration fédérale. Il adoptera également la stratégie «Nuage hybride de la Confédération», dans laquelle il définira la manière dont les services en nuage internes et externes à l'administration seront utilisés et leurs rôles respectifs. Il discutera en outre des mesures et des ressources nécessaires pour encourager la diffusion du dossier électronique du patient et la transformation numérique du système suisse de santé. Il adoptera par ailleurs le message relatif à une base légale permettant à la Confédération de participer à la collaboration des pouvoirs publics en matière de cyberadministration. Enfin, il adoptera la stratégie nationale de géoinformation qui représente la mise en œuvre des jalons d'une politique des données en Suisse posés en 2018.

Économie. En 2020, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à une modification de la loi sur la surveillance des assurances (LSA). La LSA révisée permettra d'assainir des entreprises d'assurance et comprendra un modèle de réglementation et de surveillance fondé sur la protection des clients. Le Conseil fédéral adoptera en outre une révision du code civil qui vise à faciliter la trans-

mission d'entreprises par succession. Cette révision contribuera à assurer une plus grande stabilité des entreprises et donc des emplois. Le Conseil fédéral enverra ensuite en consultation un avant-projet de loi sur l'allègement de la charge administrative pesant sur les entreprises. Il y définira des principes et des instruments permettant d'alléger la charge administrative induite par les réglementations actuelles et à venir. Il approuvera par ailleurs le rapport sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport «Le secteur suisse des matières premières: état des lieux et perspectives». L'objectif est de renforcer la position de la Suisse en tant que place économique concurrentielle et consciente de sa responsabilité sociétale.

Politique économique extérieure. En 2020, le Conseil fédéral continuera d'œuvrer au développement et à la consolidation du réseau des accords de libre-échange (ALE). Il adoptera à cet effet le message relatif à l'accord entre les États de l'AELE et ceux du Mercosur. Les négociations concernant les ALE avec l'Inde, la Malaisie et le Vietnam seront si possible achevés et les accords signés en 2020. Les pourparlers avec le Canada dans l'optique d'un éventuel développement de l'accord existant, mais aussi les entretiens commerciaux exploratoires avec les États-Unis seront menés à bien ; à cet égard, le Conseil fédéral décidera de l'ouverture éventuelle de négociations avec lesdits partenaires. Il s'engagera en outre en faveur du maintien et du développement de l'accès au marché intérieur de l'UE en encourageant l'actualisation de l'accord en la matière et, en cas d'intérêt réciproque, la conclusion d'un nouvel accord avec l'UE. Il réexaminera par ailleurs sa stratégie de politique économique extérieure, identifiera les lacunes et élaborera des mesures ciblées dans le cadre de la nouvelle stratégie de politique économique extérieure qu'il adoptera. Enfin, le Conseil fédéral participera activement aux négociations en cours dans le cadre de l'OMC sur le commerce numérique et sur la facilitation des investissements.

«**Brexit**». En 2020, le Conseil fédéral demandera au Parlement d'approuver l'accord commercial du 11 février 2019 entre la Suisse et le Royaume-Uni avant de le ratifier. Parallèlement, il mènera des discussions sur l'élargissement et l'aménagement à long terme des relations commerciales bilatérales.

Recherche et formation. En 2020, le Conseil fédéral arrêtera sa politique d'encouragement et les moyens nécessaires à la mise en œuvre dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation en adoptant le message FRI 2021–2024. Il adoptera également le message consacré au financement des mesures de l'UE dans les domaines de la recherche et de l'innovation pour les années 2021 à 2027. Par ce message, il demandera un crédit en vue de la participation de la Suisse au prochain programme-cadre de recherche de l'UE «Horizon Europe», au programme Euratom, au projet ITER, voire à d'autres initiatives européennes, notamment au Programme pour une Europe numérique.

Transports. En 2020, le Conseil fédéral adoptera le message relatif au financement de l'exploitation, du maintien de la qualité et des tâches systémiques des infrastructures ferroviaires et des installations privées de triage et de transbordement pour les années 2021 à 2024. Le message contiendra les objectifs des domaines susmentionnés et les moyens financiers nécessaires pour les années en question. Le Conseil fédéral ouvrira en outre une consultation relative à la reprise du 4e paquet ferroviaire de l'UE et à l'adhésion à l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA). Le volet technique du 4e paquet ferroviaire donne à l'ERA un rôle majeur en matière de sécurité et d'interopérabilité dans la perspective de l'harmonisation européenne.

Ligne directrice 2: Cohésion nationale

Médias. En 2020, le Conseil fédéral adoptera, conformément au paquet de mesures en faveur des médias, le message relatif à la révision partielle de la loi sur la radio et la télévision (LRTV), qui comprend des modifications de la loi sur la poste (LPO). La révision apporte les adaptations découlant des changements d'habitude dans l'utilisation des médias et le nouveau cadre dans lequel les médias électroniques s'inscrivent, avec une extension aux médias en ligne, et des mesures soutenant parallèlement le secteur des médias dans son ensemble.

Culture. En 2020, le Conseil fédéral adoptera le message culture pour la période 2021 à 2024. Il y définira les objectifs de la politique culturelle de la Confédération et assurera son financement pour la prochaine période.

Société. En 2020, le Conseil fédéral adoptera un message concernant un nouveau crédit-cadre destiné à la promotion du logement. Ce crédit servira, comme précédemment, à cautionner les

emprunts de la Centrale d'émission pour la construction de logements, qui fait bénéficier ses membres de taux d'intérêt avantageux facilitant le financement d'immeubles à long terme.

Sport. En 2020, le Conseil fédéral adoptera le message concernant l'octroi d'un crédit d'engagement à titre d'aides financières destinées à des installations sportives d'importance nationale (CI-SIN 5). Il entend en effet continuer à soutenir financièrement ce type d'infrastructure.

Politique sociale. En 2020, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la réforme de la prévoyance professionnelle. Le taux de conversion minimal doit être abaissé pour garantir la stabilité financière de la prévoyance professionnelle. Des mesures compensatoires seront prises afin de maintenir le niveau des rentes. Le Conseil fédéral ouvrira par ailleurs une consultation visant à adapter le règlement sur l'assurance-invalidité (RAI). Tout comme l'édiction éventuelle de nouvelles ordonnances, ce projet s'inscrit dans la réforme Développement continu de l'AI.

Santé. En 2020, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la modification de la LAMal (mesures visant à maîtriser les coûts: 2e volet). Ce nouveau volet consistera principalement à plafonner la hausse des coûts dans l'AOS, à adopter de nouvelles mesures de maîtrise des coûts dans le domaine des médicaments et à développer les soins coordonnés. Le Conseil fédéral révisera en outre l'OAMal afin de mettre en œuvre la modification de la LAMal destinée à renforcer la qualité et l'économicité. Il mettra ces modifications en vigueur pour le 1er janvier 2021.

Politique extérieure. En 2020, le Conseil fédéral adoptera le cadre stratégique pour les années 2020 à 2023. Dans sa stratégie de politique extérieure pour les années 2020 à 2023, il présentera notamment les priorités dans les domaines de la prospérité, de la paix et de la sécurité, de la durabilité, de la gouvernance numérique ainsi que dans les pays et les régions du monde où il concentre son action. Il adoptera également la stratégie de communication internationale pour les années 2020 à 2023. Il présentera par ailleurs un rapport portant sur la question de la participation du Parlement en ce qui concerne les travaux préparatoires de la candidature de la Suisse à l'obtention d'un siège au Conseil de sécurité des Nations Unies pour les années 2023 à 2024.

«**Genève internationale**». En 2020, les projets de l'UIT et de l'OIM demandant un prêt pour des travaux de planification ou de rénovation de leur siège pourraient être soumis au Conseil fédéral pour examen. En effet, parmi les mesures visant à renforcer son rôle d'État hôte, la Suisse s'emploie notamment à améliorer l'infrastructure immobilière des organisations internationales ayant leur siège dans notre pays.

Développement. En 2020, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la stratégie de coopération internationale 2021–2024 (stratégie CI 2021–2024), qui fixe le cadre stratégique pour l'aide humanitaire, la coopération au développement et la promotion de la paix et de la sécurité humaine. La coopération au développement doit être davantage ciblée de manière à renforcer son efficacité. En outre, les liens stratégiques entre la coopération internationale et la politique migratoire, ainsi que l'engagement en faveur du climat et de l'environnement, seront renforcés. Le Conseil fédéral dressera par ailleurs un bilan complet de la mise en œuvre du message sur la coopération internationale de la Suisse 2017–2020 et présentera son rapport final au Parlement.

Europe. Le développement et la consolidation de la voie bilatérale supposent la mise en place d'un cadre institutionnel. Une solution pour les questions institutionnelles discutées avec l'UE doit être trouvée et approuvée afin que de nouveaux accords sur l'accès au marché puissent être conclus. Car il est dans l'intérêt de la Suisse d'actualiser les accords existants et de maintenir le cap de la voie bilatérale. Le Conseil fédéral poursuivra le processus engagé en 2019 en vue de la conclusion d'un accord institutionnel et de l'adoption du message portant sur l'approbation de cet accord. Il poursuivra en outre le développement et la consolidation des accords bilatéraux. Il s'attachera enfin à défendre les intérêts de la Suisse auprès de la Commission européenne et des États membres de l'UE.

Ligne directrice 3: Sécurité

Migration. En 2020, le Conseil fédéral soumettra au Parlement le message concernant l'arrêté fédéral simple sur le Pacte de l'ONU sur les migrations. Il y exposera que ce pacte est conforme aux intérêts de la Suisse dans le domaine de la migration, étant donné qu'elle est tributaire de la coopération internationale, par ex. en matière de réduction de l'immigration illégale, de renforcement de la protection dans les régions de provenance ou de mise en œuvre efficace des retours.

Terrorisme et criminalité. Afin de combattre plus efficacement et plus rapidement la criminalité et le terrorisme, le Conseil fédéral souhaite que la Suisse participe à la coopération policière entre les États membres de l'UE instituée par le traité de Prüm, que les autorités suisses de poursuite pénale aient accès à la banque de données Eurodac et que soit conclu avec les États-Unis un accord comparable au traité de Prüm. Le Conseil fédéral adoptera en outre le message sur une modification de la loi fédérale sur l'utilisation de profils d'ADN qui permettra de recourir au phénotypage dans le cadre d'une procédure pénale.

Sécurité. En 2020, le Conseil fédéral adoptera le rapport annuel sur l'armée. Pour que celle-ci puisse affronter efficacement les menaces à venir, il lui faudra remplacer au cours des prochaines années plusieurs de ses systèmes principaux. Avec le message sur l'armée 2020, le Conseil fédéral demandera au Parlement les crédits d'engagement nécessaires ainsi que le plafond de dépenses de l'armée pour la période 2021–2024. Le Conseil fédéral se prononcera par ailleurs sur un rapport consacré au maintien des effectifs de l'armée et de la protection civile. Ce rapport examinera notamment les questions de savoir, d'une part, comment recruter à moyen et à long termes suffisamment de personnes astreintes au service et de volontaires, d'autre part, comment s'assurer que leur nombre et leurs compétences répondent aux besoins de l'armée et de la protection civile.

Agriculture. En 2020, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la Politique agricole à partir de 2022, qui prévoit de poursuivre le développement de la politique agricole dans les domaines du marché, de l'exploitation et de l'environnement. Le cadre de la politique agricole sera adapté de façon à ce que l'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses puissent relever les défis futurs de manière plus autonome et entrepreneuriale.

Énergie. En 2020, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à une révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité. Il veut ainsi adapter l'organisation du marché de l'électricité afin de garantir à long terme la sécurité de l'approvisionnement, d'améliorer l'efficacité économique et de promouvoir l'intégration des énergies renouvelables sur le marché. Il adoptera par ailleurs le message relatif à la loi sur l'approvisionnement en gaz. L'objectif du projet est de fixer les conditions générales régissant l'approvisionnement en gaz et le marché du gaz en Suisse, mais aussi d'instaurer une sécurité juridique en la matière.

Environnement. En 2020, le Conseil fédéral adoptera le message concernant la modification de la loi sur la protection de l'environnement. Les prescriptions sur la protection contre le bruit seront modifiées de manière à permettre une densification du milieu bâti dans des zones exposées au bruit, tout en tenant compte des impératifs en la matière.

Climat. En 2020, le Conseil fédéral adoptera une stratégie climatique à long terme, en adéquation avec les objectifs de l'accord de Paris et tenant compte des possibilités de la Suisse. En fonction de la suite des délibérations parlementaires sur la révision totale de la loi sur le CO₂, il ouvrira en outre la consultation relative aux dispositions d'exécution de cette loi ou – au cas où les délibérations parlementaires prendraient du retard – adoptera une modification de l'ordonnance sur le CO₂ en vue de prolonger la validité des instruments de politique climatique et de reconduire les allègements fiscaux accordés aux bio-carburants.

Aménagement du territoire. En 2020, le Conseil fédéral adoptera la Conception «Paysage Suisse» (CPS) actualisée. Instrument de planification de la Confédération, la CPS définit le cadre d'une évolution du paysage suisse cohérente et axée sur la qualité, et contribue notamment à ménager le climat et à maintenir la biodiversité.

Durabilité. En 2020, le Conseil fédéral adoptera la Stratégie pour le développement durable 2030, dans laquelle il fixera les objectifs et les axes stratégiques pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il décidera dans le même temps d'un plan d'action 2020–2023 assorti de mesures à prendre durant la législature.

Cyberrisques. En 2020, le Conseil fédéral approuvera un rapport présentant les moyens qui permettent, dans le domaine en plein essor des appareils connectés à Internet (Internet des objets), de renforcer la sécurité de ces appareils et d'empêcher qu'ils soient utilisés de manière abusive par des cybercriminels.